



**Wallonie**

# **Diplomatie**

de la

# **Wallonie**

*Stratégie de politique internationale*

Le Ministre-Président

# DIPLOMATIE DE LA WALLONIE

## *Note de politique internationale<sup>1</sup>*

1. Préalable et principes
  - a. La Wallonie : une région à prérogatives internationales exclusives qui entend compter sur l'échiquier politique européen et international
  - b. Un maillage de relations intenses entre régions
  - c. Une nouvelle vision du monde
2. La Wallonie et l'Europe
  - a. L'Europe et son avenir
  - b. L'Europe et ses régions
  - c. L'Europe et ses valeurs
3. La Wallonie sur la scène internationale
4. La Wallonie et les organisations internationales
5. Diplomatie de solidarité
6. Diplomatie économique et commerciale
  - a. Mobilisation de tous les leviers de développement
  - b. La créativité comme outil de rayonnement wallon
  - c. Déployer le numérique à l'international
7. Diplomatie scientifique
8. Diplomatie de mobilité professionnelle
9. Diplomatie du tourisme
10. Diplomatie climatique et environnementale
11. Relations avec la Fédération Wallonie-Bruxelles
12. L'administration de WBI
  - a. Cohérence et lisibilité
  - b. Efficacité et qualité

---

<sup>1</sup> Dans le présent document, le genre masculin est parfois utilisé comme neutre, dans le seul but de ne pas alourdir le texte ; les termes employés pour désigner des personnes sont pris au sens générique ; ils ont à la fois valeur d'un féminin et d'un masculin.

## **Préambule**

Au sein de la Belgique fédérale, la Wallonie ne cesse de grandir et de s'affirmer. Au point, aujourd'hui, de jeter les bases d'une diplomatie propre qui contribuera au cours des prochaines années à sa pleine reconnaissance à l'étranger.

Il s'agit là d'une étape décisive pour une région qui entend valoriser son patrimoine humain, matériel et immatériel. Pour une région qui cherche à intensifier sa visibilité internationale, au bénéfice de ses entreprises et de sa population.

Projeter la Wallonie sur la scène européenne et mondiale, c'est offrir à nos talents, à nos créateurs, à nos travailleurs, des perspectives d'épanouissement démultipliées. C'est aussi attirer les investisseurs et les touristes sur un territoire qui regorge d'atouts. C'est enfin donner aux citoyens de Wallonie la fierté d'appartenir à une région en plein essor ; une région portée par un grand projet collectif.

Ce projet mobilisateur, le Gouvernement wallon le met actuellement en place sous l'appellation *Get up Wallonia ! Social, entrepreneurial et environnemental*, il intégrera les éléments du plan de transition prévu dans l'accord de gouvernement et comportera aussi une dimension internationale, dont le présent programme d'actions internationales donne la mesure.

L'heure n'est pas à la révolution, mais à un changement de paradigme qui entraînera bientôt une recomposition des outils à vocation internationale de la Wallonie, ainsi qu'une redéfinition de leurs missions.

Même dans un contexte budgétaire resserré, surtout après l'éprouvante pandémie du Covid-19, agir avec plus d'efficacité et davantage d'ambition est possible. Nous entendons ici en apporter la preuve.

## **1. Préalable et principes**

### **a. La Wallonie : une région à prérogatives internationales exclusives qui entend compter sur l'échiquier politique européen et international**

L'État belge, au fur et à mesure de l'adoption des réformes institutionnelles, a confié aux entités fédérées, et singulièrement aux régions, l'exercice d'importantes compétences. La Wallonie s'est aussi vu confier des compétences initialement transférées par le constituant ou le législateur spécial à la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le modèle fédéral belge a également prévu l'équipollence de normes : pour ce qui concerne leurs compétences, les législations des entités fédérées ont la même valeur juridique que les lois fédérales ; il n'y a pas de hiérarchie entre les niveaux de pouvoirs fédéral et régionaux.

En vertu du principe *in foro interno, in foro externo*, inscrit dans la Constitution belge, les entités fédérées du Royaume de Belgique, et donc la Wallonie, assurent les relations internationales pour les matières qui relèvent de leurs compétences internes.

Le large champ des compétences internationales exercé par la Wallonie englobe donc les attributions que la Constitution, les lois spéciales de réformes institutionnelles et les accords de coopération lui confèrent.

Le domaine d'intervention international de la Région s'est agrandi au rythme des réformes institutionnelles. A chaque transfert de compétences, de nouvelles opportunités se sont offertes à la Wallonie et à ses opérateurs.

Au fil du temps, la Wallonie a conclu des traités internationaux, construit des partenariats avec d'autres entités fédérées du pays, mené des projets de coopération avec différents États et développé un réseau de représentations à l'étranger ainsi qu'au sein de plusieurs organisations internationales.

La Wallonie dispose aujourd'hui de véritables leviers diplomatiques, économiques, scientifiques et culturels (patrimoine, recherche scientifique appliquée, industries culturelles et créatives, secteur événementiel) à travers l'Europe et le monde.

La Wallonie entend renforcer son ancrage au niveau international, son influence, son rayonnement et sa reconnaissance en tant que région dotée de compétences internationales constitutionnelles.

Le renforcement de l'action internationale de la Wallonie se justifie notamment parce que cette action constitue un levier important dans le développement de la Région, à travers la mise en œuvre de la politique d'urgence, de relance et de réorientation décidée par le Gouvernement wallon dans le cadre de la crise du Covid-19 (*cf. infra*), et en vue de la réussite de la triple ambition sociale, écologique et économique, qui fonde sa Déclaration de politique régionale 2019-2024.

Sur le plan économique, la Wallonie a créé un puissant instrument : l'Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers (Awex). Il conviendra de poursuivre et d'intensifier son action.

Pour ce qui concerne sa diplomatie et sa coopération internationale, la Wallonie s'est dotée dès 2008 d'une administration commune à la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) et à la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale (Cocof) : Wallonie-Bruxelles International (WBI). WBI met en œuvre la politique définie par les gouvernements des trois entités fédérées en matière de relations internationales. Elle est l'instance de gestion au service des ministres chargés des relations internationales, en l'occurrence le Ministre-Président en Wallonie.

Tant la Fédération Wallonie-Bruxelles que la Wallonie estiment que le moment est venu de conférer plus de clarté aux relations internationales de chacune des entités. Cette évolution n'exclut évidemment pas des synergies et collaborations entre entités fédérées et entre l'autorité fédérale et les entités fédérées. sur des sujets internationaux précis et circonscrits.

WBI travaille en symbiose avec l'Awex. Cette symbiose doit permettre une synergie intelligente pour aider la Wallonie à jouer un rôle déterminant sur la scène internationale, en tout cas là où le Gouvernement estime qu'il est opportun de nouer des relations spécifiques et là où la présence wallonne s'indique pour des raisons stratégiques.

La Déclaration de politique régionale 2019-2024 réaffirme la nécessité d'apporter davantage de synergies entre les institutions publiques qui œuvrent à l'international.

Elle invite également à continuer de réformer les réseaux wallons à l'étranger pour plus de cohérence entre les représentations diplomatiques,

économiques et sectorielles. Ces priorités seront concrétisées à brève échéance.

Après 40 ans d'existence en tant que région, la Wallonie estime qu'il est impératif qu'une stratégie spécifique à la Région wallonne, claire et cohérente, soit mise en place par WBI. Une stratégie spécifique qui doit conduire à la valorisation à l'international de la Wallonie dans tous ses aspects.

WBI doit également rechercher des synergies avec toutes les institutions financées par les deniers publics wallons afin que tous collaborent à un même objectif.

La Wallonie entend s'investir et investir davantage dans l'action internationale. Elle le fait pour accroître son rayonnement international et pour contribuer positivement à la prospérité et à la qualité de vie de ses citoyens.

L'actualité de ces derniers mois, marquée par une épidémie dramatique qui ignore les frontières, renforce encore le Gouvernement dans sa volonté d'agir en ce sens.

En vue notamment de répondre aux effets dévastateurs du Covid-19, la Wallonie a mis sur pied *Get up Wallonia !*, un programme d'urgence, de relance et de réorientation. *Get Up Wallonia !* mobilise des experts, les partenaires sociaux, des acteurs de terrain, des académiques universitaires et des citoyens qui souhaitent s'investir dans l'avenir de leur région. *Get up Wallonia !* prendra en compte la triple ambition économique, sociale et écologique du plan de transition prévu dans la Déclaration de politique régionale.

La dimension internationale fera partie intégrante de ce programme de redéploiement wallon. C'est indispensable, car les exportations au départ de la Wallonie et l'accueil d'entreprises et activités étrangères sur le sol wallon auront une influence significative sur le redressement wallon.

Le rayonnement de la Wallonie à l'international se construit non seulement par son action diplomatique mais aussi par le dynamisme et l'excellence de ses entreprises, de ses universités et de ses chercheurs, sans oublier d'autres atouts tels que son patrimoine, ses industries culturelles et créatives ou son savoir-faire dans les techniques de protection de la nature.

WBI aura pour mission d'identifier ces atouts et de les valoriser auprès des partenaires étrangers. Que ce soient les délégués généraux ou les divers

attachés sectoriels basés à l'étranger, il est fondamental qu'ils accomplissent un effort afin de maîtriser la connaissance des ressources wallonnes.

A cet égard, le Gouvernement demandera à WBI de veiller, avec la collaboration de la direction de la communication interne du SPW, à recueillir régulièrement une information ciblée sur la Wallonie afin de la diffuser vers les réseaux internationaux au travers de *newsletters* ou au moyen de tout autre support approprié. La communication portera sur les visions, projets et décisions du Gouvernement ainsi que sur des données pertinentes concernant la Wallonie sur le plan économique, environnemental, touristique, etc.

## **b. Un maillage de relations intenses entre régions**

Ses ressources limitées empêchent la Wallonie d'être présente partout, tout le temps. Il s'impose dès lors de cibler ses actions.

Comme la Déclaration de politique régionale le met en évidence, la Wallonie continuera à s'inscrire dans une logique de partenariats avec des régions proches, similaires ou complémentaires en particulier les régions limitrophes.

Elle prolongera notamment les programmes de coopération interrégionale et transfrontalière en s'appuyant, le cas échéant, sur les programmes européens.

Outre Bruxelles et la Flandre, le territoire wallon est entouré par la France, le Grand-Duché de Luxembourg, l'Allemagne et les Pays-Bas qui comptent un grand nombre d'opportunités à saisir. Ainsi, la Wallonie entend notamment poursuivre son engagement actif dans la coopération transfrontalière à l'Eurométropole Lille-Courtrai-Tournai, à la Grande Région et à l'Euregio Meuse-Rhin.

Aussi, il paraît stratégiquement utile d'établir des relations diplomatiques, économiques, scientifiques (recherche appliquée) et culturelles (industries culturelles et créatives) suivies avec un nombre limité de régions. Ces régions seront les partenaires prioritaires du redéploiement wallon.

Elles seront choisies sur la base de critères objectifs.

Tout d'abord, la Wallonie établira des relations privilégiées avec des régions européennes de tradition industrielle lourde qui, aujourd'hui, se classent

parmi les régions les plus performantes d'Europe. Les performances seront analysées au regard de l'évolution du taux de pauvreté, des revenus moyens et médians par habitant, du PIB et des paramètres environnementaux. Ce travail sera réalisé par WBI. Le Gouvernement arrêtera la liste de ces régions et le Ministre-Président établira les contacts utiles, avec le concours de WBI.

Ensuite, la Wallonie développera ou renforcera ses relations avec deux ou trois régions d'Europe très performantes, à la configuration géostratégique comparable à celle de la Wallonie (pas d'accès direct à la mer, zone d'habitat très dense, larges espaces agricoles, mobilité interconnectée, etc.).

Enfin, pour des raisons affectives, historiques et politiques, la Wallonie consolidera ses relations avec quelques régions du monde avec lesquelles les liens sont particulièrement forts ; le Québec par exemple. Une attention spécifique sera réservée aux régions auxquelles le Parlement de Wallonie accorde une importance particulière et qui ne seraient pas prises en compte au terme du travail évoqué ci-dessus.

### **c. Une nouvelle vision du monde**

La propagation fulgurante du Covid-19 a révélé de nombreuses carences liées à la globalisation. Elle nous force également à nous interroger sur nos modes de vie et de pensée.

Cette pandémie a par exemple mis en lumière la dépendance extrême des pays européens vis-à-vis de pays tiers en ce qui concerne la production de biens stratégiques. Durant plusieurs semaines, les dirigeants européens se sont retrouvés démunis et dépités, malgré toute leur bonne volonté et leur sens des responsabilités, de ne pouvoir procurer le matériel sanitaire indispensable aux infirmiers, médecins et autres opérateurs en contact avec des malades ou des personnes susceptibles d'être malades.

Cette dépendance à l'égard de l'étranger, alors qu'il s'agissait de situations de vie ou de mort, a profondément bouleversé notre vision du monde, en particulier notre vision de l'économie globalisée à l'échelle mondiale.

Il apparaît dès lors légitime qu'à l'avenir, le Gouvernement de Wallonie entende garantir à ses citoyens la relocalisation en Europe, et dans une certaine mesure en Belgique, de certains secteurs et entreprises stratégiques, notamment dans les domaines de la santé et de l'alimentation.



Cette. relocalisation doit également être l'occasion de mettre en place une économie circulaire plus significative et des circuits courts plus généralisés.

La pandémie, par ses conséquences, impose aussi de repenser la coopération entre les pays européens sur cette question de consolidation de secteurs stratégiques.

La santé humaine et la santé animale sont indissociables et étroitement liées entre elles et avec l'environnement dans lequel elles évoluent.

Il en va de même pour la biodiversité dont l'UE établit une stratégie.

Les crises actuelles refaçonnent notre vision du monde et donneront une nouvelle dimension aux relations que la Wallonie développera avec le reste du monde.

Ainsi, ces crises accentuent la nécessité d'une approche globale, systémique et nécessairement mondiale. L'outil existe, il est mondial, il est multilatéral, c'est le Programme de Développement Durable à l'horizon 2030 et ses objectifs de développement durable. La Wallonie entend intégrer son action internationale dans la mise en œuvre des 17 objectifs de développement durable.

## **2. La Wallonie et l'Europe**

Pour la Wallonie, l'Union européenne est l'instance internationale la plus importante. C'est en effet au niveau européen que se prend un très grand nombre de mesures concrètes qui déterminent la vie quotidienne de nos concitoyens. La Wallonie porte au niveau européen une vision ambitieuse. Elle entend renforcer la construction d'une société européenne respectueuse des droits fondamentaux, de la justice sociale et environnementale.

En application du principe *in foro interno, in foro externo*, la voix de la Wallonie doit être prise en considération dans la définition de la politique européenne de la Belgique, pour les matières qui la concernent.

Elle doit d'autant plus être prise en considération que la Wallonie est une région à capacité normative large et à compétences internationales exclusives dans le champ de ses attributions constitutionnelles.

En vertu de ce principe, c'est un rôle de premier plan que la Wallonie entend de jouer sur la scène européenne.

Pour ce qui concerne les modalités actuelles de la participation des ministres belges aux différentes réunions du Conseil de l'Union européenne, un accord de coopération du 8 mars 1994 (modifié le 13 février 2003 et le 7 juin 2004) définit les modalités.

L'accord précise que le chef de délégation belge aux différents Conseils de l'Union européenne est choisi en fonction de deux types de considérations.

D'une part, les sujets qui seront traités au niveau des Conseils européens :

- Si les sujets relèvent de compétences exclusives de l'autorité fédérale (affaires étrangères, affaires économiques et financières, affaires générales, justice, budget, télécommunications, consommateurs, développement, protection civile), la représentation ministérielle est exclusivement fédérale ;
- Si les sujets relèvent de compétences partagées majoritairement fédérales (marché intérieur, santé, énergie, transports, emploi, affaires sociales), la représentation ministérielle est fédérale, avec un ministre assesseur des entités fédérées ;
- Si les sujets relèvent de compétences partagées majoritairement attribuées aux entités fédérées (industrie, recherche, environnement), la représentation ministérielle revient aux entités fédérées, avec un ministre assesseur fédéral ;
- Si les sujets relèvent de compétences exclusives des entités fédérées (culture, médias, éducation, tourisme, jeunesse, aménagement du territoire – y compris la politique de cohésion –, logement), la représentation ministérielle revient exclusivement aux entités fédérées ;
- S'il s'agit de la pêche, la représentation ministérielle revient exclusivement à une seule région ou communauté ;
- S'il s'agit de l'agriculture, la représentation ministérielle est fédérale, assistée par des ministres des entités fédérées sans application du tour de rôle.

D'autre part, lorsque le poste de chef de délégation revient à une entité fédérée, le chef de délégation belge est désigné selon un « tour de rôle » convenu entre entités fédérées après approbation de la Conférence interministérielle « politique étrangère » (CIPE).

La mise en œuvre de la sixième réforme de l'État impose d'actualiser ces dispositifs afin qu'ils reflètent la réalité institutionnelle actuelle et renforcent le rôle des entités fédérées, dont la Wallonie, au niveau européen.

Il est souhaitable qu'un dialogue puisse s'instaurer avec la célérité requise entre les différentes entités fédérées et entre les entités fédérées et le niveau fédéral.

Le travail des ministres wallons qui siègent aux Conseils européens est préparé avec soin par la Délégation Wallonie-Bruxelles auprès de l'Union européenne avec l'appui des administrations fonctionnelles ; Délégation qui par ailleurs suit les différents Conseils, y compris ceux dans lesquels les entités fédérées ne siègent pas.

Les décisions européennes sont souvent prises après de longues consultations préliminaires dans des forums, colloques et autres séminaires, qui s'ajoutent à celles prévues par les traités, à savoir avec le Conseil économique et social et le Comité des Régions (CdR).

La Wallonie se doit d'anticiper les décisions annoncées par l'Union européenne.

Il s'agit d'un élément vital pour garantir le redéploiement de la Wallonie.

Dans le champ des financements européens, actuellement, une large part du territoire de la Wallonie bénéficie, dans le cadre des Fonds structurels, de la Politique agricole commune (PAC) et d'investissements européens, des régions dites « en transition ». Cette catégorie de régions en transition a bien failli disparaître dans la programmation 2021-2027. Le soutien des fonds structurels à la Wallonie reste important mais s'érodera à l'avenir. Il importe donc d'anticiper cette diminution. La Wallonie et ses opérateurs se doivent d'intensifier leur intérêt pour tous les autres programmes de financement européens.

Si les organisations devant porter la voix de la Wallonie à l'Europe sont clairement identifiées<sup>2</sup>, la Wallonie éprouve souvent des difficultés à trouver la ou les voies à privilégier. Elle éprouve également des difficultés à coordonner les démarches là où des orientations préalables précises sont nécessaires pour espérer des retours concrets en sa faveur.

---

<sup>2</sup> Les représentants wallons dans le réseau Enterprise Europe Network (EEN), le SPW-EER (Direction de la politique économique), le SPW-EER (Direction de la recherche, avec le point national de contact wallon (NCP)), le NCP situé au FNRS – FRS, la délégation générale de Wallonie-Bruxelles auprès de l'Union européenne, la plateforme recherche et innovation de WBI, les points « Europe » du SPW et de divers UAP, le NCP Wallonie localisé auprès de l'UWE, etc.

D'après divers eurobaromètres de l'innovation, quelques régions et États membres s'affichent régulièrement dans le haut du classement des bénéficiaires des fonds du programme Horizon 2020. C'est le cas de l'Ile-de-France, de la Suède et de l'Irlande en ce qui concerne le financement des PME. Il y a donc incontestablement des enseignements à tirer de leur modèle organisationnel.

Il s'impose de renforcer le positionnement de la Wallonie et de ses acteurs (économiques, académiques, scientifiques, sociaux et créatifs) auprès de l'Europe et de ses programmes de financement en s'inspirant de ce modèle.

Sans modifier leur statut, la Wallonie entend rassembler ses forces afin de créer une dynamique opérationnelle entre les partenaires wallons. Cela facilitera l'élaboration d'une stratégie commune, répartira mieux les rôles de chacun et identifiera notamment les chaînons manquants. Un système de gouvernance créatif et partagé entre les institutions partenaires pourra ainsi être mis en place.

Aussi, l'ensemble des acteurs concernés se réuniront très régulièrement au sein d'une plateforme collaborative opérationnelle « Wallonia inside UE » (pas uniquement un travail de veille) afin de favoriser l'émergence d'un écosystème percutant en développant notamment les pratiques utiles de collaboration.

Le travail de la plateforme collaborative « Wallonia inside UE » poursuivra le renforcement du positionnement wallon notamment en :

- Sensibilisant les institutions européennes aux dossiers et thématiques identifiées et en représentant les opérateurs wallons auprès des instances européennes suivant une méthode de bottom-up ;
- Faisant remonter vers le Gouvernement, WBI et la Délégation générale auprès de l'Union européenne toute information recueillie sur les initiatives à venir de la Commission ;
- Identifiant dans les programmes de la Commission européenne des éléments pertinents relatifs aux plans, programmes et actions européennes à transmettre avant publication officielle et les transférant efficacement aux administrations et aux acteurs de terrain ;
- Soutenant les projets wallons déposés en réponse à des appels européens, via tous les canaux pertinents et reconnus ;
- Concentrant l'information existante et la diffusant largement par tous moyens pertinents ;

- Sensibilisant aux mécanismes européens les bénéficiaires potentiels des programmes en vue de les motiver à y répondre ;
- Identifiant et transmettant à ces bénéficiaires potentiels les planifications européennes des appels à projet, en amont de leur publication ;
- Facilitant le montage de dossiers des clients-usagers auprès de l'Union européenne.

La plateforme « Wallonia inside UE » devra aussi, entre autres :

- Articuler les services existants de manière à les rendre aussi complémentaires que possible, dans le respect des prérogatives de chacun ;
- Identifier les services manquants ;
- Évaluer la pertinence de nouveaux services complémentaires ;
- Proposer des solutions de mise en œuvre via les acteurs de la plateforme.

L'objectif n'est nullement d'ajouter une structure supplémentaire aux structures d'appui existantes, mais au contraire de rassembler les forces en présence pour multiplier leur impact, repérer les éventuels chaînons manquants, mobiliser davantage de moyens, aligner la stratégie et faciliter le cheminement des opérateurs au sein des arcanes liées aux financements et projets européens.

Dans un premier temps, la plateforme Wallonie-Europe, pilotée par thématiques, se concentrera sur les éléments émanant directement de la Commission européenne :

- Appels à projets et subventions, financements sur des thématiques transversales : Covid, Pacte vert, numérique, LIVE, InvestEU, MIE, etc. ;
- Appels à projets et subventions de l'Instrument PME (Conseil européen de l'innovation) ;
- Appels à projets et subventions relatifs à l'internationalisation des clusters ;
- Appels à projets et subventions de projets en lien avec la défense ;

- Appels à projets et subventions sur la R&D appliquée et l'innovation ;
- Support à l'internationalisation de l'agriculture ;
- Appels à projets et subventions relatifs à l'internationalisation des PME ;
- Financements de projets de coopération au développement ;
- Marchés publics de la Commission européenne (biens et services) ;
- Cadre réglementaire européen : normes, réglementations, etc. ;

Le gouvernement charge WBI en collaboration avec les acteurs concernés de mettre sur pied la plateforme « Wallonia inside UE ».

Un service de suivi et d'information à l'égard du gouvernement doit, au plus vite, être instauré au sein de WBI. Un screening de l'ensemble des programmes disponibles dans le cadre financier pluriannuel 2021-2027 sera effectué. WBI exécutera cette mission en collaboration avec les administrations sectorielles et les autres unités d'administration publique wallonnes.

Par ailleurs, par-delà ces considérations financières, l'Europe intervient à un niveau réglementaire dans la quasi-totalité des compétences et donc dans la vie quotidienne des citoyens. Renforcer la capacité de la Wallonie à faire valoir ses intérêts au niveau de la production législative européenne est dès lors un enjeu majeur.

Il incombe à WBI de s'assurer que les réactions wallonnes interviennent réellement en amont des prises de décision européennes et cela dans les délais appropriés.

Dans cette optique, le Gouvernement ordonnera à ses administrations sectorielles et à ses autres unités d'administration publique (UAP) d'anticiper longtemps à l'avance les actes européens à venir et de réagir sans délai aux sollicitations européennes.

Par cette préparation, la Wallonie ambitionne de faire davantage prendre en compte ses points de vue dans la position belge qui est exprimée dans les enceintes européennes.

La Wallonie entend aussi œuvrer de manière pertinente et percutante à l'intérieur du Comité européen des Régions et de tout autre réseau européen thématique en lien avec ses attributions constitutionnelles.

Lors du premier semestre de l'année 2024, la Belgique assumera la présidence du Conseil de l'Union européenne. C'est une grande opportunité que le Gouvernement entend saisir pour la meilleure prise en compte possible des enjeux majeurs de la Wallonie. WBI est invitée, dès à présent, à préparer très soigneusement les priorités wallonnes de cette future présidence belge du Conseil de l'Union européenne en concertation avec les administrations fonctionnelles et les acteurs concernés.

Plus généralement, le Gouvernement de Wallonie œuvrera pour que l'Europe enclenche des réformes économiques et sociales en vue d'une transition sociale, écologique, économique et sociétale.

Il défendra les priorités prévues dans sa Déclaration de politique régionale 2019-2024. Il y ajoutera les mesures que la crise du Covid-19 impose.

### **a. L'Europe et son avenir**

L'Union européenne était déjà sortie fragilisée de la crise économique et financière de 2008 et de la crise des migrants. Le Brexit provoque également de fortes crispations. Le Covid-19 aurait pu l'entraîner vers une crise profonde, mettant en cause son existence même.

Fort heureusement, l'Union européenne a réussi, de justesse, à éviter sa fragmentation.

En juillet 2020, un soutien financier important a été annoncé par le Conseil européen au travers d'un plan de reprise et de résilience européen – Next Generation EU – de 390 milliards d'euros de subsides et 360 milliards d'euros de prêts. Le cadre financier pluriannuel pour la période 2021-2027 a également été arrêté.

Parmi les 390 milliards d'euros de subvention du plan de reprise et de résilience, la Belgique devrait bénéficier de 5,1 milliards d'euros en deux phases : la première en 2021 pour les années 2021 et 2022, la seconde en 2022 pour l'année 2023.

Selon la Commission européenne, l'objectif du plan de relance est *« d'atténuer les conséquences économiques et sociales de la crise liée au Covid-19 et de rendre les économies de l'Union européenne plus durables, plus résilientes et mieux préparées aux défis posés par les transitions écologique et numérique. »*

Dans ce contexte difficile, le Gouvernement de Wallonie espère pouvoir bénéficier d'une juste partie des efforts financiers de l'Union européenne. Cette partie servira à diminuer les effets de l'effondrement des recettes et de l'augmentation vertigineuse des dépenses consécutifs à la pandémie de Covid-19.

La Commission européenne souhaite également répondre aux défis posés par les transitions écologique et numérique. Pour le Gouvernement de Wallonie, le Pacte vert (*Green Deal*) doit constituer une politique centrale et transversale de l'Union européenne. Elle le sera pour la Région wallonne.

Les enjeux liés à l'Agenda numérique sont également au cœur de la transition économique de la Wallonie.

## **b. L'Europe et ses régions**

D'une manière générale, l'Europe ne peut pas négliger ses régions, en particulier si elle veut réussir sa relance économique, sociale et écologique.

Sommet européen après sommet européen, certains gouvernements démontrent leur égoïsme. Égoïsme qui contraint souvent l'Union européenne à devoir se contenter du plus petit dénominateur commun. Or, ce dont ont besoin les peuples d'Europe, ce sont des politiques qui s'appuient sur le plus grand dénominateur commun.

Les régions d'Europe ont souvent une sensibilité différente de celle qui est exprimée par les États. Elles sont plus proches des réalités vécues par leurs citoyens. Elles réussissent volontiers à nouer des relations chaleureuses entre elles, même quand leurs directions politiques sont très opposées.

Ce qui lie les régions, ce sont des réalités comparables et des aspirations analogues. Des régions d'États qualifiés de « frugaux » ou de « réfractaires » partagent volontiers leurs expériences et leurs réalités avec des régions de pays davantage orienté vers plus de solidarité.

La coopération directe entre régions se développe de plus en plus. Les régions qui partagent une frontière insistent auprès de leurs gouvernements nationaux pour qu'à l'avenir, ils évitent la fermeture des frontières pour les frontaliers, comme ce fut le cas lors de la première vague de l'épidémie de Covid-19. Les revendications de la Grande Région sont éclairantes à cet égard.



Quant au Comité européen des Régions, il développe des interactions positives entre les différentes régions. Les autorités régionales qui y siègent font preuve d'une grande énergie et témoignent de leur volonté de contribuer solidairement à la prospérité de leur territoire et au progrès de l'Union européenne.

Enfin, il faut rappeler le rôle déterminant des régions et des collectivités territoriales quant aux investissements publics. Le monde du privé attend du pouvoir public qu'il investisse pour lui permettre de générer de l'activité et par voie de conséquence, de l'emploi. Il appartient désormais à l'échelon européen de favoriser les investissements publics par les régions et les collectivités territoriales.

Si l'Europe doit accorder une place politique et diplomatique à ses régions, il revient à celles-ci de faire preuve de dynamisme et de créativité. C'est l'ambition de la Wallonie.

Une ambition d'autant plus forte que la Wallonie entend consolider les liens entre les peuples d'Europe. Une politique active de jumelages entre entités territoriales pourrait y contribuer. Chaque année, WBI réservera un montant financier pour soutenir des programmes concrets, valorisant la dimension européenne des villes wallonnes jumelées avec d'autres villes de l'Union européenne.

### **c. L'Europe et ses valeurs**

D'autres défis importants menacent les valeurs que l'on pensait partagées par les citoyens des 27 pays européens. Ces défis sont multiples : extrémismes, fanatismes, populismes, racisme, xénophobie, recul des libertés individuelles, du droit des femmes et des minorités ethniques, sexuelles et autres, remise en cause de la liberté de la presse, menaces sur l'État de droit.

Nous, Européens, sommes volontiers donneurs de leçon en matière de Droits de l'homme, de démocratie, de libertés individuelles et de protection de la vie privée. Nous continuerons à vouloir généraliser les valeurs fondatrices de l'Union européenne, mais, eu égard à la dégradation de ces valeurs dans certains pays européens, notre premier devoir est d'agir au sein même de l'espace européen. Une telle attitude volontariste conforterait la crédibilité de notre discours en faveur des droits humains.

La pauvreté est un autre sujet qui nous interpelle sur ce que nous sommes et sur la manière dont nous concevons le développement. La pauvreté est un drame pour les personnes qui la subissent, mais aussi une tache sur nos démocraties. On ne peut pas se revendiquer des plus nobles valeurs et laisser dans la misère une partie de la population.

La pauvreté est insupportable au regard des valeurs européennes et de la richesse que nous produisons.

Pour lutter contre la pauvreté, les régions d'Europe ont un rôle déterminant. Pour autant que leur financement soit assuré, les régions ont une connaissance fine du vécu de leurs citoyens, qui leur permet d'apporter des réponses plus appropriées.

La justice sociale, le combat contre les discriminations, la réduction des inégalités, la lutte contre la pauvreté, l'égalité des genres, l'État de droit, le respect des orientations sexuelles, la liberté des choix de vie, la lutte contre les changements climatiques, la préservation de nos ressources environnementales ainsi que la protection et la restauration de la biodiversité sont au cœur de l'action régionale.

La Wallonie réaffirme son engagement à atteindre, à l'horizon 2030, les Objectifs de développement durable adoptés par les Nations unies en 2015. Ceux-ci font partie intégrante de sa politique internationale.

### **3. La Wallonie sur la scène internationale**

L'ambition que portera la Wallonie sur la scène internationale pour les quatre prochaines années, au niveau bilatéral ou multilatéral, s'inscrira dans un double objectif :

- Accroître son influence et son attractivité ;
- Faire des relations internationales un moteur de développement durable, économique, scientifique, créatif, social, touristique et écologique pour la Wallonie.

Forte de sa position stratégique au cœur de l'Europe, la Wallonie est interconnectée et ouverte au monde.

Comme souligné dans la Déclaration de politique régionale, la Wallonie travaillera également au développement d'un commerce international durable assurant la promotion des intérêts de ses entreprises, de leur savoir-faire et de leur capacité d'innovation. Le tout au service du développement humain, de la croissance et de la consolidation des entreprises wallonnes et de l'emploi.

La Wallonie œuvre au niveau international notamment au travers de partenariats, par sa présence dans des organisations internationales et son action dans des réseaux régionaux. Elle souhaite intensifier son investissement et sa présence sur la scène internationale.

Une articulation entre les instruments bilatéraux et multilatéraux sera notamment recherchée à cet effet, par exemple en ce qui concerne les projets de recherche qui intégreront les thématiques du développement durable.

La Wallonie organisera des événements de portée internationale, sur son sol, en mettant en avant l'image de marque « Wallonie », en coopération avec nos secteurs d'excellence, de création et d'innovation.

En ce qui concerne le commerce international, la Wallonie travaillera au développement d'un commerce durable permettant la promotion des intérêts de nos entreprises, de leur savoir-faire et capacité d'innovation, de nos exportateurs et investisseurs qui créent de l'emploi et de la croissance au service du développement humain.

Dans ce cadre, la Wallonie continuera de défendre le strict respect des objectifs climatiques des accords de Paris, les intérêts économiques wallons, notamment dans le secteur agricole, la réciprocité en matière d'accès aux marchés publics ainsi que la promotion de nos PME. Elle procédera à l'évaluation parlementaire régulière de l'impact des traités actuellement en vigueur sur notre modèle social, sanitaire et environnemental. La ratification des traités déjà signés se fondera sur une telle évaluation.

Tout en tenant compte des différences objectives entre les parties aux accords, là où elles sont pertinentes, la Wallonie conditionnera son accord aux mandats de négociation et à la délégation de pouvoir pour la signature de la Belgique des accords de commerce et d'investissement européens :

- à la ratification des normes fondamentales de l'OIT (dont les droits syndicaux du travail) ;
- à la présence de clauses sociales et environnementales comportant des mécanismes de mise en œuvre et de contrôle effectifs ;

- à l'inclusion de clauses de respect des droits humains en ce compris les droits sexuels et reproductifs en tenant compte des recommandations entre autres de l'OMS ;
- à la compatibilité avec les objectifs climatiques des accords de Paris ;
- à l'application des règles de transparence fiscale de l'OCDE ;
- à l'exclusion du champ d'application des traités des services d'intérêt général, en ce compris les services sociaux (santé, sécurité sociale) et les services publics (eau, etc.) ;
- à l'absence de clause limitant la capacité de légiférer des États ;
- à l'absence de juridiction supranationale privée permettant aux entreprises de poursuivre des États directement, et à l'interdiction des demandes de réparation pour expropriation indirecte.

La Wallonie plaidera pour un mécanisme de règlement des différends par une Cour multilatérale sur l'investissement (publique, indépendante et ouverte à l'ensemble des parties prenantes). Il soutiendra également l'établissement du traité multilatéral contraignant visant à garantir le respect des droits humains par les firmes transnationales, actuellement en négociation à l'ONU. Dans l'attente et dans l'hypothèse de relations commerciales bilatérales entre l'Union européenne et les pays tiers, la Wallonie veillera à ce que l'accord prévoit, pour le règlement des différends, la création d'une juridiction offrant des garanties substantielles quant à son indépendance et au respect de l'État de droit.

La Wallonie définira des stratégies commerciales claires et fera entendre sa voix notamment dans le cadre des traités de libre-échange au niveau européen.

Elle plaidera pour la mise en place d'un traité contraignant visant à garantir le respect des droits humains par des firmes transnationales en cours de négociation au sein de l'Organisation des Nations Unies.

Elle plaidera aussi, dans le cadre de la réforme de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), pour que les objectifs de l'Organisation internationale du travail et du Programme des Nations Unies pour l'environnement soient renforcés.

La Wallonie plaidera enfin pour le renforcement du soutien, notamment financier, à l'Organisation internationale du travail (OIT) pour qu'elle puisse continuer à protéger et promouvoir les droits fondamentaux au travail. A cet

égard, il conviendra de mettre un frein à la judiciarisation de l'OIT et de privilégier les conventions collectives aux tribunaux.

#### **4. La Wallonie et les organisations internationales**

La mondialisation débouche inévitablement sur une transversalité de plus en plus forte des enjeux auxquels il faut faire face. Le multilatéralisme y trouve toute sa place et se justifie pleinement.

La Wallonie entend s'affirmer comme un acteur à part entière du multilatéralisme.

La Wallonie est active au sein de plusieurs organisations internationales. Une Délégation générale Wallonie-Bruxelles a été ouverte à Genève pour assurer notamment la présence diplomatique de la Wallonie auprès de l'Office des Nations unies à Genève (ONUG). Une autre délégation est présente à Paris auprès de l'UNESCO, de l'OCDE et de l'OIF.

Toutes les organisations multilatérales n'ont pas le même intérêt pour la Région. Il n'est pas d'ailleurs toujours aisé de déterminer dans quelle enceinte l'intérêt la Wallonie est le plus grand.

Il apparaît dès lors opportun de choisir minutieusement les instances internationales au sein desquelles la Wallonie pourra agir au mieux.

WBI sera chargée d'examiner, en collaboration avec les Délégations générales Wallonie-Bruxelles compétentes, quelles sont les organisations internationales où les intérêts de la Wallonie pourront être le mieux défendus. Elle en fera rapport au Gouvernement.

Dans tous les cas, il apparaît utile que la Wallonie s'investisse notamment dans des domaines tels que :

- L'agenda 2030 sur les objectifs du développement durable (par exemple en renforçant sa présence au *High Level Political Forum on Sustainable Development*) afin de permettre la mise en œuvre des ODD et les bonnes pratiques wallonnes ;
- L'égalité des femmes et des hommes, en renforçant sa présence à la commission sur le statut de la femme ;

- L'égalité des citoyens quelle que soit leur orientation sexuelle ;
- Le rôle des syndicats dans la promotion de la liberté syndicale et du dialogue social ;
- L'Agenda numérique ;
- Le développement économique et social ;
- la Convention sur la biodiversité Biologique (CBD) et de l'Agence internationale des énergies renouvelables (IRENA).

La Région pourra aussi opérer à l'Organisation mondiale du Tourisme à Madrid et à la FAO à Rome, notamment pour la gestion des forêts.

Elle participera aux travaux liés à la Conférence des Parties à la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (COP) et s'investira dans les travaux du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

Il s'agit également pour la Wallonie d'élargir le spectre des partenariats : secteur privé, universités, pouvoirs locaux, etc.

Outre sa participation dans les organismes, rencontres, forums et autres colloques internationaux, la Wallonie entend développer différentes formes de diplomatie.

D'une manière plus globale, les échanges entre experts au sein de ces organisations internationales et le renforcement de la présence de la Wallonie doivent l'aider à améliorer ses politiques ou à en développer de nouvelles, particulièrement à l'OCDE pour la politique de développement régional, l'environnement ou l'agriculture, au travers des comités qui les concernent.

## **5. Diplomatie de solidarité**

La Wallonie s'efforce de contribuer à un monde plus juste et plus solidaire.

Selon la Déclaration de politique régionale 2019-2024, la coopération au développement s'inscrit dans une volonté de redistribution des richesses, de lutte contre les inégalités et de préservation de la paix.

Conformément à l'Agenda mondial qui définit les dix-sept objectifs de développement durable, et aux objectifs climatiques des Nations unies, la Wallonie se projette à l'horizon 2030.

Elle entend se doter d'une stratégie en matière de coopération au développement qui articulera davantage les actions des organismes publics de la Wallonie (WBI, Awex, APEFE, AWAC...) avec celles des organisations de la société civile et du secteur privé. Ces actions seront évaluées à l'aune des intérêts qu'en retireront les populations concernées par la coopération wallonne.

En effet, une stratégie réfléchie en matière de coopération au développement se doit d'être axée sur des résultats à atteindre et une évaluation régulière, tous les deux ans, de ces résultats afin de mesurer l'efficacité du programme concerné.

Les actions de la Wallonie à l'égard de ses partenaires du Sud reposeront sur trois approches complémentaires.

D'abord, une approche partenariale : les programmes mis en œuvre seront respectueux des demandes du pays partenaire. Ils devront produire des résultats concrets et générer une plus-value durable et pérenne pour les populations locales.

Ensuite, une approche sociale : les actions mises en œuvre contribueront à renforcer les liens sociaux en mettant l'accent sur des politiques justes et inclusives visant à la réduction des inégalités, à l'accès de tous aux services essentiels (santé, énergie, nourriture, etc.) ainsi qu'à l'insertion économique des populations (travail décent).

Enfin, une approche écologique. Face à l'urgence climatique et la perte de biodiversité, tout projet de coopération doit intégrer la préoccupation environnementale.

Tant pour l'approche partenariale que pour l'approche sociale, économique et écologique, la mesure de l'efficacité des programmes déterminera la poursuite, la réorientation ou la clôture des programmes financés totalement ou partiellement par la Wallonie.

WBI est invitée à procéder, dans les meilleurs délais, à une évaluation des partenariats existants avec les onze pays prioritaires actuels de la coopération au développement de la Wallonie, afin d'optimiser l'impact des projets en cours.

En 2019, selon le rapport d'activités de WBI<sup>3</sup>, la Wallonie a financé des projets de coopération avec onze pays partenaires pour un montant de 6 millions d'euros. Ce montant représente près du quart du total du financement régional à WBI (23 millions d'euros).

WBI apportera son soutien au Gouvernement de Wallonie dans la redéfinition de sa stratégie à l'égard des partenaires du Sud. Le Conseil Wallonie-Bruxelles de la coopération internationale pourra également remettre un avis au Gouvernement de Wallonie.

WBI tiendra notamment compte des domaines pour lesquels la Wallonie peut apporter une réelle plus-value. Une attention particulière sera portée aux secteurs de la santé et de l'agriculture, à l'insertion professionnelle des jeunes et des femmes, à la création d'emplois durables, de qualité et justement rémunérés, à la transition territoriale et écologique, et à la transition numérique et technologique.

WBI tiendra également compte de l'intérêt des actions de coopération à l'aune des attentes des usagers wallons et de l'impact sur le développement de la Wallonie.

La Wallonie soutiendra des projets de partenariats innovants qui permettront de valoriser la Wallonie avec ses pays partenaires. A cet égard, la Wallonie saisira les opportunités de partenariats en matière d'industries culturelles et créatives, d'innovations technologiques, en particulier dans le champ numérique (création d'incubateurs par exemple).

Un équilibre devra être trouvé entre coopération directe et coopération indirecte au sein d'un seul service pour la coopération au développement de la Wallonie afin de renforcer la visibilité régionale et la cohérence de ses actions avec les pays du Sud. WBI s'attachera à cette tâche.

Dans les limites des capacités budgétaires régionales et après évaluation de la politique actuelle, l'Afrique et le pourtour méditerranéen resteront des espaces privilégiés de coopération, au même titre que la Palestine.

## **6. Diplomatie économique et commerciale**

### **a. Mobilisation de tous les leviers de développement**

---

<sup>3</sup> Pages 72 et 73.



La Wallonie a porté l'ambition d'une politique industrielle européenne renouvelée, et elle ambitionnera de s'inscrire pleinement dans sa mise en œuvre, notamment au travers une participation accrue aux initiatives et programmes qui en découlent, en matière de RDI, d'économie circulaire, de politique PME, de chaînes de valeur stratégiques. Les enjeux liés à l'Agenda numérique sont également au cœur de la transition économique de la Wallonie.

La Wallonie continuera à défendre une place spécifique pour les PME dans les politiques européennes, celles-ci étant au cœur de nos économies. Renforcer l'ancrage des PME innovantes en Europe, favoriser leur croissance et le développement d'écosystèmes d'innovation innovants figureront parmi nos priorités.

Finalement, la Wallonie souscrit à l'objectif de la stratégie industrielle qui est de jeter les bases d'une nouvelle politique industrielle qui soutienne la transformation de l'industrie européenne vers la transition verte et la numérisation. Selon elle, la vitesse et l'ampleur sans précédent de cette transformation appellent une nouvelle approche, appuyée par un nouveau système de gouvernance. La mise en œuvre de la stratégie industrielle doit plaidée par tous : UE, Etats membres, industrie et autres (y compris les partenaires sociaux et la société civile).

L'Awex réalise un travail de qualité, salué par bon nombre d'acteurs wallons et étrangers. Elle contribue à l'internationalisation des entreprises de Wallonie et à l'accueil des investissements étrangers.

Le renforcement des exportations et des investissements étrangers est un des moteurs de la relance de la Wallonie. Ce n'est cependant pas le seul.

La Wallonie peut, au travers de sa politique internationale et d'une véritable diplomatie économique, contribuer à soutenir cette relance.

Cette diplomatie économique poursuivra un double objectif : faire connaître le dynamisme et la compétence des entreprises wallonnes et des acteurs de l'innovation au niveau européen et mondial, et attirer en Wallonie des investissements étrangers créateurs d'emplois.

A cet effet, la Wallonie souhaite mobiliser tous ses leviers disponibles : partenariats avec les régions et pays prioritaires, organisation de missions à

l'étranger, accueil d'investisseurs, créateurs, entrepreneurs ou décideurs politiques étrangers sur le sol wallon.

Tous les secteurs d'activité en Wallonie doivent être concernés : industrie culturelle, recherche scientifique appliquée, haute technologie, numérique, tourisme, économie, énergie renouvelable, etc.

Comme souligné dans la Déclaration de politique régionale, la Wallonie travaillera également au développement d'un commerce international durable assurant la promotion des intérêts de ses entreprises, de leur savoir-faire et de leur capacité d'innovation. Le tout au service du développement humain, de la croissance et de la consolidation des entreprises wallonnes et de l'emploi.

WBI organisera des événements de portée internationale, en Wallonie, en mettant en avant l'image de marque Wallonie en coopération avec ses secteurs d'excellence, ses savoir-faire et ses secteurs créatifs et innovants.

## **b. La créativité comme facteur de rayonnement wallon**

S'agissant de la créativité, elle doit aider nos opérateurs à réussir leur internationalisation.

Les priorités sont notamment de :

- Renforcer le soutien aux opérateurs wallons (WBImages, WB Architecture, WB Théâtre Danse, WB Musiques, WB Design Mode) en collaboration avec la Fédération Wallonie Bruxelles;
- Valoriser le rôle des talents créatifs wallons au sein de collaborations internationales ;
- Favoriser le réseautage international des opérateurs wallons dans tous ses aspects (mises en marché, partenariats, coproductions, etc.).

## **c. Déployer le numérique à l'international**

En collaboration avec l'Agence du numérique, la Wallonie renforcera l'influence et l'attractivité des acteurs wallons du numérique à l'international.

Cette attention est d'autant plus importante que les défis sanitaires et environnementaux induisent et induiront nécessairement une augmentation de l'utilisation des outils et plateformes numériques.

Les objectifs prioritaires de WBI seront notamment de :

- Piloter de manière conjointe avec l'Agence du numérique, l'Awex, le Cluster TWIST et l'Infopôle Cluster TIC, un programme d'actions internationales dévolu au secteur, en accordant une importance particulière à la dimension du genre et à la place des femmes dans ce secteur ;
- Veiller à la promotion de *Digital Wallonia* dans les actions en lien avec le secteur du numérique ;
- Participer aux initiatives à vocation internationale dans le secteur des industries culturelles et créatives, et les soutenir (KIKK festival, Parcours numérique francophone, *South by Southwest*, etc.) ;
- Encourager la participation des acteurs universitaires (*spin-offs*, entre autres) dans les initiatives portées à l'étranger ;
- Donner la priorité aux actions du numérique dans les zones où se trouve un des *hubs* internationaux *Digital Wallonia* (San Francisco, Barcelone, Shenzhen, Montréal, Berlin, Paris, Londres, Tel Aviv, Singapour et Stockholm) ;
- Suivre les travaux menés par l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) dans le groupe francophone économique et numérique.

## 7. **Diplomatie scientifique**

Selon les indices d'innovation de la Commission européenne, la Wallonie est un « innovateur puissant ». En d'autres termes, la Wallonie travaille bien. Mais elle peut encore faire mieux, notamment en assurant une meilleure répartition et redistribution des effets bénéfiques de l'innovation à l'intérieur de la Région.

Dans sa Déclaration de politique régionale, la Wallonie annonce qu'elle valorisera l'excellence et qu'elle stimulera les coopérations internationales en matière d'innovation.

Elle renforcera également les partenariats qu'elle a déjà tissés avec les régions les plus innovantes d'Europe et du monde. La Wallonie souhaite se hisser parmi les régions les plus innovantes d'Europe.

La Wallonie encouragera donc ses chercheurs scientifiques œuvrant dans le domaine de la recherche appliquée aux matières régionales à participer à des programmes de recherche européens et internationaux.

La Wallonie soutiendra davantage la participation internationale des laboratoires universitaires qui se consacrent à la recherche appliquée et les départements de hautes écoles opérant dans les matières régionales, notamment au travers des bourses pour les étudiants et les chercheurs scientifiques concernés.

Il s'indique de valoriser l'excellence de la recherche scientifique appliquée et technologique wallonne au niveau européen et international, notamment au travers des projets de collaboration bilatérale et multilatérale.

La Wallonie encouragera ses experts à s'inscrire dans des réseaux basés sur la spécialisation intelligente des régions ainsi que les réseaux thématiques de la S3, comme le réseau VANGUARD, le réseau ERRIN ou EURADA sur le développement régional.

Elle souhaite nouer de nouveaux partenariats multidimensionnels avec les régions les plus innovantes d'Europe et du monde en veillant à l'effet d'entraînement (« *spillover* ») de ces collaborations. Les choix de ces partenariats pourront notamment s'effectuer sur la base des analyses de l'OCDE et de la Commission européenne dans le domaine de l'innovation.

Elle développera des partenariats dans le domaine spatial et renforcera la coopération technique et scientifique appliquée avec d'autres pays.

La stratégie de recherche appliquée et d'innovation est coordonnée à l'international par la Plateforme Recherche et Innovation qui agit comme une enceinte de concertation de tous les acteurs technologiques, économiques et publics.

Sur base de l'évaluation réalisée du réseau des agents de liaison scientifique, il sera éventuellement réorienté et/ou étendu en fonction de l'analyse.

Les actions suivantes seront notamment mises en œuvre :

- Valoriser l'excellence de la recherche scientifique appliquée et technologique au niveau international en organisant des missions à l'étranger dans une optique d'innovation ouverte (délégations représentées par les milieux académiques et de recherche, économiques et industriels ainsi qu'administratifs et politiques) ou en soutenant les initiatives innovantes de mise en lumière telles qu'elles ont été développées dans le cadre de la crise sanitaire ;
- Développer des programmes de financement en phase avec les priorités de la stratégie de spécialisation intelligente et promouvoir les sources de financement existantes ;
- Référencer et mettre en réseau nos opérateurs de recherche et d'innovation à travers des actions de valorisation des projets (conférences conjointes par exemple), de participation à des foires et salons ou encore de participation aux missions officielles belges ;
- Accompagner les jeunes entrepreneurs et les structures qui les soutiennent dans leur développement international ;
- Mener un exercice de veille scientifique et technologique permanent afin de détecter les opportunités financières et de partenariats, les expertises et les tendances fortes à l'étranger.

## **8. Diplomatie de mobilité professionnelle**

La Wallonie désire encourager la participation des travailleurs, des personnes en formation professionnelle, des chercheurs en sciences appliquées et des jeunes entrepreneurs wallons à des projets de mobilité intra-européenne et internationale.

La mobilité professionnelle est souvent très instructive. Elle constitue un élément de formation important. Au travers de son action internationale, la Wallonie souhaite augmenter le nombre de participants wallons à des programmes de mobilité intra- et extra-européens. Trop de programmes sont cependant focalisés sur certaines régions. Aussi, la Wallonie entend favoriser une diversification des destinations proposées.

Une attention sera réservée aux ouvriers, employés, personnes en formation et jeunes entrepreneurs qui pourraient connaître des difficultés financières pour se rendre à l'étranger.

Afin de favoriser la mobilité instructive, il s'agira de renforcer la lisibilité des programmes soutenus notamment par le Bureau international de la jeunesse, en lien avec les compétences de la Région.

## **9. Diplomatie du tourisme**

La Wallonie dispose d'un patrimoine matériel, naturel ou culturel, et d'un patrimoine immatériel exceptionnels. Des paysages admirables, des lieux d'extrême tranquillité et sains, des œuvres architecturales remarquables, des monuments de valeur universelle, des traditions orales ou encore des événements festifs ancestraux... Tous ces atouts doivent attirer davantage de touristes dans notre Région.

Le tourisme est un vecteur important du rayonnement et de l'attractivité d'une région. C'est aussi un secteur qui offre, à des degrés divers, de nombreuses opportunités pour le développement économique et pour l'emploi.

Selon les statistiques du SPF Economie, la Wallonie enregistre, en 2018, un peu plus de 3,7 millions de nuitées, soit un chiffre similaire à celui de la Région de Bruxelles-Capitale, mais trois fois moindre que celui de la Flandre. De plus, le profil du touriste qui visite la Wallonie est pour l'heure essentiellement celui d'un visiteur issu des régions proches. L'attractivité auprès de touristes plus lointains est donc à développer.

L'action internationale de la Wallonie a donc un rôle important à jouer pour accroître l'attraction touristique de la Région.

Il s'agit dès lors pour WBI, notamment pour les cibles hors Union européenne, de proposer et développer une stratégie de développement du tourisme à l'international, en synergie avec Wallonie Belgique Tourisme (WBT), centrée sur quelques pays prioritaires, et d'identifier les stratégies de communication et d'image les plus porteuses au regard d'autres régions similaires à la Wallonie.

WBI doit s'appuyer sur ses réseaux de délégations générales Wallonie-Bruxelles et les postes de représentation économique et commerciale de l'Awex à l'étranger pour renforcer l'attractivité touristique de la Wallonie et organiser et participer des événements de valorisation de nos atouts touristiques.

WBI doit également contribuer à attirer en Wallonie de grands événements internationaux (gastronomiques, scientifiques en sciences appliquées, touristiques, sportifs, économiques, etc.).

Avec WBT et le Commissariat général au tourisme, WBI doit aussi participer à une réflexion avec les professionnels, publics et privés, du secteur du tourisme en vue d'internationaliser l'accueil des visiteurs étrangers et l'améliorer en valorisant nos atouts spécifiques et originaux face aux grandes destinations en Europe.

En collaboration avec l'Awex et WBT, WBI doit mener une stratégie de promotion, centrée notamment sur des groupes de touristes d'affaires et d'investisseurs-cibles, alliant les atouts économiques et technologiques forts en Wallonie, à l'image d'une région accueillante, business friendly, porteuse de valeurs et d'intérêts multiples pour des expatriés hautement qualifiés (cadres, chercheurs, etc.), à deux pas des institutions européennes.

## **10. Diplomatie climatique et environnementale**

La Wallonie s'est engagée à apporter une réponse crédible et durable aux enjeux climatiques et environnementaux actuels et à venir.

En matière de climat, elle vise la neutralité carbone au plus tard en 2050, avec une étape intermédiaire de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 55 % par rapport à 1990 d'ici 2030.

Le respect de l'Accord de Paris sur le climat implique que toutes les économies du monde contribuent à atteindre des objectifs climatiques ambitieux. Il serait fâcheux que la réduction des émissions de gaz à effet de serre au niveau de l'Union européenne se solde par des augmentations de celles-ci ailleurs dans le monde.

Dans ce contexte, la Wallonie continuera à plaider, lors de la négociation d'accords internationaux, pour que les grandes économies du monde se fixent des objectifs similaires aux nôtres en matière de climat et notamment la neutralité climatique à l'horizon 2050. De même, en matière de financement, en fonction des disponibilités budgétaires, la Wallonie continuera de contribuer à des fonds ou des projets qui soutiennent spécifiquement ce type d'action. L'AWAC est en charge de ces initiatives en ce qui concerne la participation à des fonds internationaux dédiés à la protection du climat.

En outre, l'AWAC, Wallonie-Bruxelles International ou d'autres départements peuvent mettre en œuvre des initiatives spécifiques de coopération bilatérale en matière de climat. Celles-ci permettront notamment des échanges de bonnes pratiques et de savoirs ou de savoir-faire afin de faciliter l'atteinte des objectifs climatiques.

La diplomatie climatique comportera un volet de soutien spécifique aux énergies renouvelables. La Wallonie plaidera pour des objectifs européens en énergie renouvelable et en efficacité énergétique qui soient cohérents avec l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre tout en assurant le développement de technologies wallonnes et en captant les retombées socio-économiques de la transformation du système énergétique.

La diplomatie environnementale intègre également les futurs objectifs européens et internationaux en matière de protection et de restauration de la biodiversité.

La Wallonie s'inscrit dans le Green Deal, et notamment ses objectifs zéro pollution de l'air, de l'eau et du sol en 2050, qui seront notamment mis en œuvre dans les relations internationales afin d'atteindre ces objectifs au niveau mondial.

## **11. Relations avec la Fédération Wallonie-Bruxelles**

Autant la Wallonie entend développer une diplomatie propre, autant elle accorde une grande importance à sa collaboration avec la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les deux entités fédérées sont complémentaires. L'une, la Région, est essentiellement orientée vers l'économie, le tourisme, l'environnement, l'aménagement du territoire, la santé. L'autre, la Fédération Wallonie-Bruxelles, développe des politiques scientifiques, culturelles et éducatives essentielles pour le devenir de la Wallonie.

Le gouvernement de Wallonie entend renforcer la synergie avec celui de la Fédération Wallonie-Bruxelles tant au niveau régional qu'au niveau international. Des séances de gouvernement communes entre les deux entités fédérées seront organisés.



A l'échelle internationale, la synergie se doit d'être totale. Nous comptons qu'un nombre limité d'opérateurs régionaux ou communautaires. Il s'indique dès lors qu'une symbiose parfaite s'installe entre eux. Dans le respect des compétences de chacun, une telle symbiose démultipliera les effets positifs tant pour la Fédération Wallonie-Bruxelles que pour la Wallonie.

## **12.L'administration de WBI**

L'administration de WBI est conçue de telle sorte que les services opèrent tant pour la Wallonie que pour la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Cocof.

Son budget est de l'ordre de 70 millions d'euros, dont une soixantaine proviennent de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles (38% proviennent de Wallonie et 62% de la Fédération Wallonie-Bruxelles). Le travail de son personnel est très apprécié.

Les nouvelles politiques spécifiques à chaque entité fédérée ne doivent pas nécessairement bouleverser toute l'organisation interne de WBI, bien que des ajustements et réorientations soient absolument nécessaires, notamment à l'égard de la politique qu'entend mener la Wallonie au sein des instances de l'Union européenne (services de veille et d'information).

Les nouvelles orientations politiques doivent par contre conduire WBI à clairement identifier les bénéficiaires de chaque action menée.

Il est fondamental de montrer que chaque entité fédérée tire profit du travail de WBI, *grosso modo* en proportion de son apport financier.

Une estimation sera opérée quant aux coûts de fonctionnement de WBI, en fonction des secteurs qu'elle traite.

Pour ce qui concerne la Wallonie, la mission principale de WBI est de renforcer l'impact, l'influence et la notoriété de la Région en Europe et dans le monde. Dans ce contexte, une communication appropriée sera mise en place par WBI.

La modification fondamentale dans la politique internationale portée par l'actuel gouvernement, c'est la volonté de développer une politique étrangère propre de la Wallonie, une politique extérieure opérationnalisée par WBI sans porter préjudice à son organisation interne actuelle.

## **a. Cohérence et lisibilité**

Si la Wallonie veut être audible sur la scène internationale, il faut qu'elle soit dotée d'une administration compétente et efficace.

Comme indiqué dans sa Déclaration de politique régionale, la Wallonie réaffirmera le rôle de WBI comme ensemblier et point de contact central en matière de relations internationales pour toutes les administrations de la Wallonie agissant à ce niveau<sup>4</sup>.

La communication est un enjeu majeur pour que la Wallonie bénéficie d'une place de choix sur la scène internationale.

Cela devra notamment se concrétiser au travers d'un site internet modernisé dont l'utilisation sera plus facile, plus didactique et plus claire. WBI doit être un portail d'information capable de diffuser des données complètes et systématiquement renouvelées en fonction de l'actualité wallonne.

## **b. Efficacité et qualité**

Dans le cadre de l'exercice de remise à plat entamé par WBI dès 2018 au travers d'États généraux, WBI devra renforcer :

- le soutien au développement de projets issus de promoteurs wallons ;
- la mise en réseau international des acteurs de Wallonie;
- la veille stratégique et les conseils géostratégiques et politiques à l'égard du Gouvernement.

La mise en œuvre de l'évaluation de l'ensemble des actions de WBI à l'aune des attentes de ses usagers et de l'impact sur le développement de la Wallonie sera poursuivie pour orienter au mieux la politique internationale de la Wallonie.

---

<sup>4</sup> Notamment au travers d'une coordination assurée par le Conseil interdépartemental des Relations internationales (CIRI) ou encore des différentes plateformes de coordination.